

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès verbal du Conseil municipal
du jeudi 6 octobre 2022 à 20 h 00

Le jeudi 6 octobre 2022 à 20 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Serbonnes, sous la présidence de M. Olivier MARTIN , Maire.

Convocation adressée le 30/09/2022

Etaient présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Alexandra SERDIN, Eve JANOT, Renaud DE SAINT OURS, Anaïs BEDEKOVIC, Nicolas CHARIOT, Christophe LEPREVOT, Benoit JOING, Jean Michel SAINTE CROIX, Claire VARACHE, Christian PIAT

Absents : Mathieu VALLET, Laurent POIDEVIN, Didier MAHE

Secrétaire de séance : Nicolas CHARIOT

Un habitant de SERBONNES , M. AMANDRY Philippe , assiste au conseil municipal ; Il soulève les problèmes de dangerosité et de nuisances sur le secteur de la rue de l'Yonne en raison des motos cross et des rodéo qui s'y déroulent et de la vitesse excessive des véhicules en général ; après débat, M. le Maire indique qu'une commission sécurité a été créée et propose de réfléchir à la vidéo surveillance sur la commune.

Le procès-verbal du 26 août 2022 est adopté à l'unanimité.
Il est aussitôt signé par M. le Maire et le secrétaire de séance M. LEPREVOT

N°2022-50 Travaux de création de 4 branchements sur le réseau d'eau usée – signature des devis

M le Maire communique les devis établis par les entreprises ROUGEOT et IDR D ;
Après avoir entendu l'exposé de M le Maire le conseil municipal suggère de faire réaliser les 4 branchements en même temps afin d'obtenir un meilleur prix ; il faut d'autre part tenir compte des prochains travaux de réfection complète de la RD 23 par le Conseil Départemental ;
Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité , (12 VOIX POUR – 0 CONTRE- 0 abstentions

ADOpte les devis de l'entreprise ROUGEOT 89100 SENS

1°) pour la réalisation de 2 branchements sur le réseau d'eau usée rue des Pâtis , pour 2 nouvelles constructions. Le conseil municipal PREND ACTE du montant du devis soit 11 761.00 € HT (14 113.20 € TTC) ;

2°) pour la réalisation d'un branchement sur le réseau d'eau usée – rue des noyers – pour 1 nouvelle construction. Le conseil municipal PREND ACTE du montant du devis soit 6 230.50 € HT (7 476.60 € TTC)

3°) pour la réalisation d'un branchement sur le réseau d'eau usée – rue du Maréchal Leclerc –

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

pour 1 nouvelle construction. Le conseil municipal PREND ACTE du montant du devis soit 4 670.00 € HT (5 604.00 € TTC)

Le conseil municipal à l'unanimité,

Soit 12 voix POUR, 0 voix contre, 0 abstention, et AUTORISE M le Maire à signer les 3 devis correspondants ,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022 – chapitre 21- du service de l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé le montant de la PFAC à 4500 €. Compte tenu de l'augmentation significative du coût des branchements , M le Maire propose au conseil municipal de redélibérer pour relever le montant de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)

Taille des tilleuls sur la place Catherine et Raymond Janot

Monsieur le Maire communique les 3 devis établis pour la taille des tilleuls.

a. Délégation totale (élagage et broyage des résidus) par l'entreprise RODELAGUE pour un montant de 8255 € HT.

b. Elagage seul par l'entreprise RODELAGUE pour un montant de 4445 € HT.

c. Broyage seul par les JARDINS DE LA CROISIERE pour un montant de 3430€ TTC.

N'ayant pas connaissance du coût de location d'une nacelle, le conseil reporte sa décision.

Problème d'entretien des caniveaux et trottoirs

Monsieur le Maire interpelle le conseil municipal sur la question de l'entretien des trottoirs et des caniveaux , tâche laborieuse et chronophage depuis que le désherbage chimique est interdit.

Ressources humaines – service technique – création d'un emploi en contrat aidé

Monsieur le Maire indique que le recrutement en contrat aidé à raison de 26 h par semaine du jeune apprenti reviendrait à 700€/ mois. Pas de décision prise – sujet reporté.

N° 2022-51 replantation de peupliers :

Monsieur le Maire rappelle que la vente des peupliers provenant de la parcelle communale a rapporté environ 4000€ en 2019. Le coût de la replantation est évalué à 3500€.

Après délibération, le conseil à l'unanimité

Soit 12 voix POUR , 0 contre, 0 abstention ,

se prononce en faveur de la replantation des peupliers sur la parcelle communale,

autorise M le maire à signer le ou les devis correspondants ;

dit que les crédits sont inscrits en section d'investissement, chapitre 21 du budget 2022 de la Commune.

N°2022-52 Rapport d'activité 2021 de la CCNY

M le maire rappelle que le rapport a été communiqué par email à tous les conseillers municipaux le 20/09/2022 ;

Aucune observation n'étant formulée au sujet de ce document,

Le conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du rapport d'activités 2021 de la CCYN.

Ressources humaines : projet de participation aux dépenses de protection sociale – présentation du dispositif (C.VARACHE)

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

M le maire donne la parole à Mme VARACHE qui présente les futures obligations qui incomberont aux collectivités locales, au profit de leurs agents, suite à la parution du Décret no 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement.

La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

1° LA SANTE

2° LA PREVOYANCE /MAINTIEN DE SALAIRE

A partir de 2024, les collectivités devront prendre en charge 15 €/mois pour la partie santé et à partir de 2025, 10 € pour la partie prévoyance maintien de salaire.

Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser une réunion avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) et le personnel communal préalablement à la délibération du conseil municipal.

AFFAIRES DIVERSES

Compte rendu d'une rencontre entre le lieutenant LEVIS et Benoit JOING : Le lieutenant souhaite récréer du lien avec les communes et envisage : a. Une réunion avec les maires b. Intervenir dans les écoles lors des exercices incendie c. Sensibiliser et éventuellement former les agents, élus et enseignants aux premiers secours d. Augmenter leur présence lors des manifestations e. Communiquer et trouver des zones d'exercices sur le territoire pour effectuer leur recyclage f. Etre présent lors des commémorations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

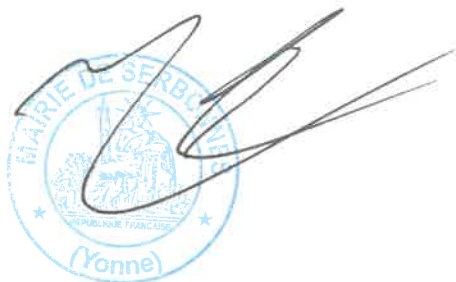
Signatures :

Le Maire,

Olivier MARTIN

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHARLOT



A black ink signature of Nicolas Charlot, the secretary of the meeting.